

**10th World Telecommunication/ICT
Indicators Meeting (WTIM-12)
Bangkok, Thailand, 25-27 September 2012**



Information document

**Document INF/6-F
31 August 2012**

French

SOURCE: Agence de Régulation des Télécommunications, République Centrafricaine

TITLE: Mesure de l'accès aux réseaux large bande en République Centrafricaine

AGENCE DE REGULATION DES TELECOMMUNICATIONS



MESURE DE L'ACCES AUX RESEAUX LARGE BANDE EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Djallo AMADOU

Chef de Service du Marketing et des
Relations Extérieures

Tél. : +236 75.20.02.96

Courriel : djallo.amadou@art-rca.org

La démocratisation de l'accès aux services de télécommunications et des technologies de l'Information et de la Communications (TIC) est l'une des raisons fondamentales qui motivent la libéralisation du secteur des télécommunications en République Centrafricaine. La volonté du gouvernement centrafricain étant d'ouvrir le secteur aux capitaux privés afin de le rendre plus compétitif et donc en faire un levier de croissance pour l'économie nationale.

L'ouverture du marché de télécommunications est marquée par la création de l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART) et l'entrée de plusieurs opérateurs notamment sur le marché de téléphonie mobile et de l'Internet, ouvrant la voie à la mise sur les marchés finaux des offres aussi variées que concurrentielles.

Le suivi de l'évolution du secteur des télécommunications/TIC exige à l'ART, la mise en place d'un outil approprié devant permettre de collecter, traiter et publier les indicateurs dans le but de donner une visibilité à ce secteur. Toutefois, l'harmonisation des indicateurs à travers l'utilisation des terminologies adéquates permettra de faire des mesures comparables à celles des autres pays au niveau mondial.

1. Présentation de l'ART

L'Agence de Régulation des Télécommunications (ART) est un Office public, placé sous la tutelle principale du Ministère en charge des Télécommunications et des Nouvelles Technologies. Créée par la loi 96.008 du 13 Janvier 1996, l'ART n'est devenue opérationnelle qu'en 2004, après la mise en place de ses différents organes (Conseil d'Administration et Direction Générale), conformément aux dispositions du décret N°96.241 du 27 Août 1996, portant approbation de son statut.

Les missions de l'ART sont regroupées au sein de trois pôles d'activités notamment : juridique, économique et technique.

2. Présentation du secteur des télécommunications

Le secteur des télécommunications et des Nouvelles Technologies de l'Information de la Communication est segmenté en trois marchés :

- **Le marché de la téléphonie fixe** : institutionnellement, c'est un marché ouvert à la concurrence mais qui est encore sous contrôle de l'opérateur historique. il peine à se faire de la place du fait de la concurrence des opérateurs mobiles;
- **Le marché de la téléphonie mobile** : ouvert depuis 1996, ce marché a enregistré la présence de quatre opérateurs qui ont tous une licence globale

leur permettant de faire de la voix, données et images. C'est un marché dynamique qui occupe une place importante dans le secteur ;

- **Le marché de l'Internet** : très peu développé, ce marché n'est pas suffisamment exploité à cause d'un facteur exogène important (coût d'accès à la bande passante sur satellite). Quatre FAI composés essentiellement des opérateurs de téléphonie (l'opérateur fixe et 3 opérateurs mobiles) sont présents sur ce marché.

Pour le moment, le secteur de télécommunications en République Centrafricaine compte 1 opérateur fixe et quatre opérateurs mobiles.

3. Le suivi de l'évolution des marchés du secteur

3.1 Présentation de l'Observatoire trimestriel

L'observatoire des marchés de télécommunications est un outil de suivi trimestriel des activités des opérateurs du secteur. Il établit la situation consolidée des entreprises à la fin de chaque trimestre. Les données collectées ne font l'objet d'aucune publication par opérateur.

Les données publiées proviennent des réponses aux enquêtes trimestrielles des opérateurs. La nature des informations collectées sont les suivantes :

- Parcs ;
- Trafics ;
- Revenus.

Les données publiées concernent aussi bien les marchés de téléphonie fixe, mobile que celui de l'Internet.

3.2 La mise en place d'une enquête

L'une des missions de l'ART consiste en la publication périodique des indicateurs du secteur des télécommunications. C'est dans ce cadre que la Direction Générale de l'ART a mis en place une enquête trimestrielle des marchés de télécommunications (mobile fixe et Internet). Cette activité est encadrée par la Note de Service N°004/10/ART/DG du 1^{er} avril 2004 qui fixe les conditions de collecte, de traitement et de la publication des indicateurs.

La collecte, le traitement et la publication de l'observatoire des marchés de télécommunications fait partie des attributions dévolues au Service Marketing et des Relations Extérieures dont j'en suis le Chef de Service.

3.3 La publication de l'Observatoire

L'observatoire des marchés de télécommunications en Centrafrique est le seul document que l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART) publie dans le but de donner une visibilité sur l'évolution de ces marchés.

Cette publication vise les objectifs suivants :

- Suivre la conjoncture des marchés de télécommunications au niveau du client final ;
- Mesurer l'évolution d'accès aux réseaux et aux services de télécommunications ;
- Assurer la transparence du marché pour :
 - les opérateurs ;
 - les pouvoirs publics ;
 - les analystes ;
 - les consommateurs.
- Mesurer les effets des décisions de l'ART.

Par ailleurs, la mise en place d'un observatoire des marchés de télécommunications répond à plusieurs facteurs:

- vide institutionnel en matière de statistiques sectorielles ;
- forte demande des acteurs tant au plan national qu'à l'international sur l'état des marchés ;
- données pertinentes permettant une orientation de la politique réglementaire et/ou des décisions de régulation.

4. Mesure de l'accès internet en Centrafrique

Le marché de la Fourniture d'Accès à l'Internet n'est pas assez développé. Depuis la revalorisation des licences en 2008, les opérateurs mobiles ont tous obtenu des licences dites « globales » pour les services « Mobile, Internet et images ».

Pour le moment, quatre opérateurs (dont trois opérateurs mobiles) offrent l'accès à l'Internet qui se limite à la seule ville de Bangui (Capitale), renforçant très fortement la concurrence sur ce marché.

Cependant, malgré la concurrence, la croissance de ce marché est faible et les tarifs restent très élevés.

La fourniture de l'Accès à l'Internet, en République Centrafricaine, se fait par la voie des technologies suivantes :

- la technologie filaire : utilisée par l'opérateur de la téléphonie fixe qui fournit l'accès à l'Internet via le RTC, l'accès ADSL (bas débit) et des Liaisons spécialisées. Précisons que les offres de cet opérateur en accès Internet varient entre 128 et 256 Kbit/s théoriquement. Enfin, soulignons qu'en la matière, l'opérateur historique qui éprouve d'énormes difficultés de fonctionnement ne vend pas de capacité aux FAI tiers ;
- la technologie filaire sans-fil : c'est un marché sur lequel trois opérateurs mobiles proposent des offres les plus compétitives via Wimax, BLR et V-SAT. Les offres Internet filaire sans-fil vont jusqu'à 1 Mbit/s en théorie.
- la technologie GPRS/EDGE : pour l'accès à l'Internet mobile via les réseaux des opérateurs mobiles. Trois opérateurs mobiles sur quatre fournissent ce service au travers des clés internet, les cartes SIM data ou encore les cartes SIM voies qui donnent accès aux services de l'internet.

Faute d'avoir une connexion qui relie la RCA aux câbles optiques internationaux, les FAI payent la bande passante sur satellite. Ce qui renchérit les offres sur le marché de détail.

4.1 Mesure d'accès à l'Internet

Tout comme les services des téléphonies mobile et fixe, la mesure d'accès à l'Internet fait objet, de la part de l'ART, d'une publication récurrente.

a. La collecte des données

Un questionnaire est envoyé à la fin de chaque trimestre aux opérateurs et les FAI. Les indicateurs renseignés sont les suivants :

- Parc d'Abonnés ;
- Frais d'accès aux services (en TTC FCFA) ;
- Tarifs de connexion (en TTC FCFA);
- Volume de trafic (en Mo) ;
- Revenu (en millions de FCFA).

Ces indicateurs sont ventilés selon:

- *le profil du client* : Résidentiel ou Entreprise
- *Le débit* : le bas débit (64 kbit/s, 128 kbits/s et 256 kbits/s) et le haut débit (512 kbit/s, 1 Mbits/s et plus de 1 Mbits/s)

Le questionnaire de collecte des données Internet se présente selon le tableau en annexe.

b. L'implication des ménages dans la collecte des données

La collecte des données auprès des ménages nécessite des enquêtes régulières. Faute de moyen, l'ART n'a pas encore lancé un projet d'enquête visant à connaître le niveau d'intégration des services de l'Internet dans les usages et le revenu des ménages ainsi que tous les aspects y relatifs.

c. La publication

Les données collectées auprès des FAI font l'objet de traitement en vue d'une publication.

Les données publiées par l'ART sont agrégées. Aucun indicateur n'est publié par opérateur. Néanmoins, compte tenu de la qualité des informations transmises par les FAI, nous ne trouvons pas pertinent de faire des publications qui puissent fournir des informations plus fines sur le marché de l'Internet.

C'est pourquoi, la publication des indicateurs de l'Internet par l'ART est limitée et ne présente que les données suivantes :

- parc des abonnés ;
- taux de pénétration ;
- revenus du marché ;
- revenu moyen.

d. Les perspectives du marché de l'Internet

Le marché Centrafricain de l'Internet tend à se développer. Dans un futur proche, deux grandes infrastructures internet vont se déployer :

- Primo, le lancement, avant la fin de cette année, d'un nouveau FAI qui va certainement dynamiser ce marché. En effet, ce dernier envisage mettre à la disposition du public des offres Internet 4G via la technologie Wimax (Internet

Large Bande). Ces offres vont concurrencer fortement celles existantes tant en termes de qualité de service que de couverture.

- Secundo, le déploiement d'un réseau à fibre optique qui, en plus de nombreuses opportunités offertes, apportera des véritables solutions aux problèmes d'accès, de capacité, de qualité de service,...

5. Les raisons d'accepter notre demande de bourse

Les perspectives d'évolution de marché de l'Internet se présentent comme des nouveaux défis pour l'ART. En effet, en dépit de ce qu'il faut réaménager le cadre réglementaire pour mieux faciliter le développement de l'Internet large bande en République Centrafricaine, l'ART se doit également de se doter d'outils efficaces permettant de mesurer non seulement le niveau de la concurrence entre les fournisseurs, mais aussi l'appropriation de ces nouveaux usages par les consommateurs.

Or, l'observatoire publié par l'ART dans ce domaine est limitée et ne permet pas réellement de mesurer de manière efficiente l'utilisation des TIC et, encore moins, l'entrée de la République Centrafricaine dans la société de l'information.

Par ailleurs, faute d'utiliser les indicateurs appropriés, la République Centrafricaine ne figure pas dans le classement de l'UIT pour ce qui concerne la Mesure de la Société de l'Information en 2011.

C'est pourquoi, pour la participation à la 10^e réunion organisée par l'UIT en partenariat avec le Ministère des technologies de l'information et de la communication (MICT) de la Thaïlande du 25 au 27 Septembre 2012 à Bangkok, nous sollicitons l'appui de l'UIT pour la prise en charge de notre participation à cette importante réunion.

5.1 Les avantages pour l'ART et la République centrafricaine

La thématique de cette réunion correspond bien à l'une des plus importantes activités réalisées au sein de mon Service, à savoir : *la collecte, le traitement et la publication des indicateurs statistiques (Observatoire) des marchés de télécommunications en République Centrafricaine.*

Ma participation à cette réunion permettra à mon service et à l'ART de :

- connaître les indicateurs utilisés pour les réseaux large bande ;
- avoir les outils permettant de mesurer l'accès aux réseaux large bande et la société de l'information en République Centrafricaine;
- faciliter une meilleure visibilité du secteur des télécommunications et TIC de la République Centrafricaine au plan international au travers des publications de l'UIT.

Telles sont, Mesdames/Messieurs, les raisons pour lesquelles nous sollicitons l'appui de l'UIT pour que l'ART à travers ma modeste personne puisse participer activement à la 10^e réunion sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde, du 25 au 27 Septembre 2012 à Bangkok en Thaïlande.

Fait à Bangui, le 10 Juillet 2012



Djallo AMADOU

ANNEXE

Questionnaire de collecte des données Internet

1- Parc Abonnés Internet
Résidentiel
<u>Bas débit</u>
64 kbits/s
128 kbits/s
256 kbits/s
<u>Haut débit</u>
512 kbits/s
1 Mbits/s
Plus de 1 Mbits/s
Entreprise (14)
<u>Bas débit</u>
64 kbits/s
128 kbits/s
256 kbits/s
<u>Haut débit</u>
512 kbits/s
1 Mbits/s
Plus de 1 Mbits/s

2- Abonnement Internet (en FCFA) (15)
Résidentiel
<u>Bas débit</u>
64 kbits/s
128 kbits/s
256 kbits/s
<u>Haut débit</u>
512 kbits/s
1 Mbits/s
Plus de 1 Mbits/s
Entreprise
<u>Bas débit</u>
64 kbits/s
128 kbits/s
256 kbits/s
<u>Haut débit</u>
512 kbits/s
1 Mbits/s
Plus de 1 Mbits/s

3- Tarifs de connexion (en FCFA mensuel)
Résidentiel
<u>Bas débit</u>
64 kbits/s
128 kbits/s
256 kbits/s
<u>Haut débit</u>
512 kbits/s
1 Mbits/s
Plus de 1 Mbits/s
Entreprise
<u>Bas débit</u>
64 kbits/s
128 kbits/s
256 kbits/s
<u>Haut débit</u>
512 kbits/s
1 Mbits/s
Plus de 1 Mbits/s

4- Volume trafic Internet (en Mo)
Résidentiel
<u>Bas débit</u>
64 kbits/s
128 kbits/s
256 kbits/s
<u>Haut débit</u>
512 kbits/s
1 Mbits/s
Plus de 1 Mbits/s
Entreprise
<u>Bas débit</u>
64 kbits/s
128 kbits/s
256 kbits/s
<u>Haut débit</u>
512 kbits/s
1 Mbits/s
Plus de 1 Mbits/s

5- Revenu d'accès à l'Internet (en millions de FCFA)
Résidentiel
<u>Bas débit</u>
64 kbits/s
128 kbits/s
256 kbits/s
<u>Haut débit</u>
512 kbits/s
1 Mbits/s
Plus de 1 Mbits/s
Entreprise
<u>Bas débit</u>
64 kbits/s
128 kbits/s
256 kbits/s
<u>Haut débit</u>
512 kbits/s
1 Mbits/s
Plus de 1 Mbits/s
Revenus annexes